

Commune de Passy

COMPTE RENDU

Conseil municipal - 25 octobre 2012

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Election des représentants de la Commune à la future Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc
Délibérations spéciales autorisant le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 2 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 3 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 4 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 5 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 6 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 7 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 8 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 9 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 10 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 11 ▪ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux
- 12 ▪ Emploi de pisteuse secouriste à la station de Plaine-Joux
- 13 ▪ Emploi de pisteuse secouriste à la station de Plaine-Joux
- 14 ▪ Emploi de caissier régisseur à la station de Plaine-Joux
- 15 ▪ Emploi de caissier à la station de Plaine-Joux
- 16 ▪ Emploi d'agent d'accueil à la station de Plaine-Joux (maison des Lutins)
- 17 ▪ Emploi de mécanicien électricien à la station de Plaine-Joux
- 18 ▪ Emploi de mécanicien électricien à la station de Plaine-Joux
- 19 ▪ Emploi de dameur à la station de Plaine-Joux
- 20 ▪ Emploi de dameur à la station de Plaine-Joux
- 21 ▪ Emploi de chef dameur à la station de Plaine-Joux
- 22 ▪ Convention de participation financière entre la Commune et le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc (aire de grand passage)
- 23 ▪ Aliénation des parcelles communales bâties cadastrées O 2811 -924-925 situées au lieudit « la Combe »
- 24 ▪ Régularisation de l'emprise foncière de la voie communale n° 369 des Mérieux
- 25 ▪ Rétrocession à la commune du réseau d'eaux usées du lotissement « le Hameau des Fiz » et constitution des servitudes de passage sur le réseau d'eaux usées et d'eau potable
- 26 ▪ Conventions de servitude de passage de canalisation - parcelles C 1869 et C 2172 au lieudit « le Lavouet »
- 27 ▪ Convention de servitude de passage de canalisation - parcelle D 3697 au lieudit « les Râches Bernardin Ouest »
- 28 ▪ Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section I 1613p et I 2591p I 2592 et I 1555 sises « le Communal de Marlioz Sud » appartenant à la commune au profit de SEMCODA
- 29 ▪ SYANE opération Commune de Passy « chemin des Chavouent » : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication
- 30 ▪ SYANE opération Commune de Passy « chemin de l'Île » :tranche ferme - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication
- 31 ▪ SYANE opération Commune de Passy « chemin de l'Île » : tranche conditionnelle - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication
- 32 ▪ Sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) - délibération retirée de l'ODJ → *délibération reportée*
- 33 ▪ Convention de financement avec le Conseil Général - opération d'aménagement de trottoir avenue Raffort Deruttet (RD 13) au chef-lieu
- 34 ▪ Convention de financement et d'entretien avec le Conseil Général - opération collecteur d'eaux pluviales RD43 / rue de l'Eglise au Plateau d'Assy
- 35 ▪ Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Commune de Passy et l'Office du Tourisme
- 36 ▪ Présentation du rapport d'activités de la société Village Center dans le cadre de la délégation de service public du Camping des Îles 2012
- 37 ▪ Pass scolaire Pays du Mont-Blanc (saison de ski 2012/2013)
- 38 ▪ Autorisation de signer une convention avec la Société des Téléportés Bettex Mont d'Arbois
- 39 ▪ Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire) - projet d'aménagement de l'accès au Jardin des Cimes

1/ Désignation des représentants de la Commune à la future Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des futurs délégués de la Commune à la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc. Celle-ci est appelée à voir le jour avant la fin de cette année en remplacement du Syndicat Mixte dont elle reprendra les compétences en plus de la compétence collecte et traitement des Ordures Ménagères.

Passy sera représenté dans ce nouvel Etablissement par 7 délégués qu'il convient d'élire au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Monsieur le Maire après avoir précisé l'essentiel des futurs statuts (qui seront à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 novembre 2012), indique que deux listes complètes ont été déposées au secrétariat de l'Assemblée Municipale. Il précise qu'il est encore possible d'enregistrer une liste supplémentaire avant de passer aux opérations de vote.

Gilbert Perrin demande le retrait de cette délibération. Il lui semble curieux de désigner des représentants alors que les statuts ne sont pas prêts. Par ailleurs cette communauté ne sera que la simple reprise des compétences du Syndicat Mixte.

Michel Duby fait remarquer que dans ce dossier on est littéralement « placé sous la tutelle préfectorale ». Il regrette que nous ne disposions pas des statuts de cette Communauté de Communes, et de la précipitation avec laquelle les délégués sont désignés.

Yves Tissot précise que pour l'essentiel Monsieur le Maire vient d'indiquer ce que seront les statuts. Il reste à clore une discussion sur l'intégration du SAGE piloté par le SM3A.

Pour ce qui est de la désignation des représentants, il convient de faire référence aux listes élues lors des élections municipales.

Chacun ayant pu s'exprimer monsieur le Maire demande qu'il soit procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

33 votants - 27 exprimés 6 bulletins blancs
17 voix à la liste Petit-Jean Genaz
10 voix à la liste Roger

A l'issue du scrutin Monsieur le Maire proclame élus :

- 1 Gilles PETIT-JEAN GENAZ
- 2 Michel COLLIQUET
- 3 Nadine CANTELE
- 4 Yves TISSOT
- 5 Gérard DELEMONTEX
- 6 Alain ROGER
- 7 Anne-Marie BERLIOUX

Délibérations spéciales autorisant le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (2 à 21)

Mme Denise Boch donne lecture de la délibération et indique au Conseil que les autres délibérations concernant les recrutements sont identiques. Il s'agit d'une procédure nouvelle issue de la loi de Mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire qui impose de délibérer sur les emplois précaires de la Collectivité. Pour les communes qui comme Passy ont des activités saisonnières (en particulier l'exploitation de remontées mécaniques), c'est en réalité une contrainte supplémentaire.

Gilbert Perrin précise à cet égard que le Conseil Municipal devra en effet délibérer si les circonstances devaient conduire à prolonger les contrats des saisonniers.

2/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

3/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

4/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

5/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

6/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

7/ Emploi de conducteur de télésiège à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter, du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de télésiège.

Vote : unanimité

8/ Emploi de conducteur de téléski à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter, du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de téléski.

Vote : unanimité

9/ Emploi de conducteur de téléski à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de téléski.

Vote : unanimité

10/ Emploi de conducteur de téléski à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de téléski.

Vote : unanimité

11/ Emploi de conducteur de téléski à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de conducteur de téléski,

Vote : unanimité

12/ Emploi de pisteur secouriste à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de pisteur secouriste,

Vote : unanimité

13/ Emploi de pisteur secouriste à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de pisteur secouriste.

Vote : unanimité

14/ Emploi de caissier régisseur à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 10/12/2012 au 27/03/2013, pour assurer les fonctions de caissier régisseur.

Vote : unanimité

15/ Emploi de caissier à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de caissier.

Vote : unanimité

16/ Emploi d'agent d'accueil à la station de Plaine-Joux (maison des Lutins)

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions d'agent d'accueil.

Vote : unanimité

17/ Emploi de mécanicien électricien à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de mécanicien électricien.

Vote : unanimité

18/ Emploi de mécanicien électricien à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de mécanicien électricien.

Vote : unanimité

19/ Emploi de dameur à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 21/12/2012 au 25/03/2013, pour assurer les fonctions de dameur.

Vote : unanimité

20/ Emploi de dameur à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de dameur.

Vote : unanimité

21/ Emploi de chef dameur à la station de Plaine-Joux

Approbation de la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 17/12/2012 au 30/03/2013, pour assurer les fonctions de chef dameur.

Vote : unanimité

22/ Convention de participation financière entre la Commune et le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc (Aire de grand passage)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a dû assumer techniquement une partie de l'organisation de l'aire d'accueil de grand passage pour les gens du voyage. Cette compétence appartenant au Syndicat Mixte, il était convenu que les frais correspondants engagés par la commune seraient pris en charge par le Syndicat. La convention proposée au Conseil Municipal fixe les modalités de cette prise en charge

François Buttoudin demande combien cela a coûté à la commune.

Monsieur le Maire précise en effet que des travaux, des aménagements et des indemnités relatives à la réquisition des terrains agricoles ont été payés. Le montant prévisionnel était de 50 000 € environ.

Cependant la Commune contribue à cette opération au même titre que les autres communes du Syndicat Mixte.

Yves Tissot précise qu'il est trop tôt pour tirer un bilan exhaustif, mais s'engage à présenter un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc.

VOTE

Pour	:	32	
Contre	:	1	F. BUTTOUDIN
Abstentions	:	/	

23/ Aliénation des parcelles communales bâties cadastrées O 2811-924-925 situées au lieudit « la Combe »

Stéphane Pangalos indique au Conseil Municipal que la présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre des démarches en vue de procéder éventuellement à la cession foncière de la parcelle dite de « la Porcherie ». En fonction des avis à recueillir préalablement auprès des services fiscaux et de la SAFER une décision pourra être prise et proposée à l'approbation de notre Assemblée.

Michel Duby fait observer que l'on revient encore sur le problème de l'Aménagement du chef-lieu, du plan de circulation et déplore l'absence d'un dossier global.

Gilbert Perrin et Bruno Terlier demandent si des contacts ont déjà eu lieu avec un éventuel acquéreur ?

Monsieur le Maire précise qu'en effet il y a des acquéreurs pour cette parcelle. La Commune doit par conséquent réfléchir à la suite à donner avant de revenir devant le Conseil, étant précisé que la Commune se réservera une servitude de passage.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation des parcelles bâties cadastrées section O n° 2811, 924p et 925 au lieudit « la Combe », ainsi qu'à saisir la SAFER dans le cadre du pacte de préférence.

VOTE

<i>Pour</i>	:	23	
<i>Contre</i>	:	10	A. ROGER - A.M. BERLIOUX - M. DUBY - F. ALA - G. PERRIN - M. SALER H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN
<i>Abstentions</i>	:	/	

24/ Régularisation de l'emprise foncière de la voie communale n° 369 des Mérieux (les Plagnes)

La voie communale n° 369 dite « chemin des Mérieux » a fait l'objet d'un élargissement, son emprise actuelle passe en partie sur des terrains appartenant à des propriétaires privés.

Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée section G n° 2638p3 de 46 m3 appartenant à la copropriété « les Mérieux », pour un montant de 886,88 €.

Vote : unanimité

25/ Rétrocession à la commune du réseau d'eaux usées du lotissement "le Hameau des Fiz" et constitution des servitudes de passage sur le réseau d'eaux usées et d'eau potable

Le rapporteur, Stéphane Pangalos, explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de reprendre le réseau pluvial et assainissement qui traversent le lotissement du « hameau des Fiz ».

Gilbert Perrin indique que l'on accède à une partie d'une demande ancienne des colotis et qu'il serait bon d'aller plus loin en particulier pour la reprise du foncier du transformateur et la reprise de la voirie.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait alors traiter toutes les copropriétés de la même façon et que le problème est en réalité budgétaire et fiscal.

Le conseil municipal approuve

- le protocole de rétrocession du réseau collectif d'eaux usées du Hameau des Fiz au profit de la Commune de Passy.
- la constitution d'une servitude de passage de canalisation du réseau collectif d'eaux usées et du réseau d'eau potable sur la parcelle cadastrée section H n°2329 appartenant à l'association syndicale du Hameau des Fiz au profit de la Commune de Passy.
- la constitution des servitudes de passage de canalisation du réseau collectif d'eaux usées sur les parcelles privées cadastrées section H n°2318, 2322, 2326, 2327, 2319, 2320 et 2385 au profit de la Commune de Passy.

Vote : unanimité

26/ Convention de servitude de passage de canalisation - parcelles C 1869 et C 2172 au lieudit « le Lavouet »

Le conseil municipal approuve

- la constitution de la servitude de passage de ces canalisations sur la parcelle cadastrée section C n°1868 appartenant à Monsieur Alexandre ANCIC à titre gratuit,
- la constitution de la servitude de passage de ces canalisations sur la parcelle cadastrée section C n°2172 appartenant à la Copropriété GROSSET représentée par Madame Christiane ANCIC à titre gratuit,

Vote : unanimité

27/ Convention de servitude de passage de canalisation - parcelle D 3697 au lieudit «les Râches Bernardin Ouest »

Jacques Canépa présente le projet de régularisation de la servitude et précise que le propriétaire, en l'occurrence la SNCF, a donné son accord pour régulariser la servitude de passage de canalisation par courrier de 2006.

Bruno Terlier s'étonne que le dossier ne soit régularisé que maintenant.

Approbation de la constitution de la servitude de passage de canalisation sur la parcelle cadastrée section D n° 3697 appartenant à la SNCF à titre gratuit.

Vote : unanimité

28/ Autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles cadastrées section I 1613p et I 2591p I2592 et I 1555 sises « le Communal de Marlioz Sud » appartenant à la commune au profit de SEMCODA

Stéphane Pangalos indique au Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser la SEMCODA à déposer le permis de construire correspondant au projet de logements et cuisine centrale situé sur le terrain communal au croisement de l'avenue des Grandes Platières et de l'Avenue Paul Eluard.

Avant le vote un débat s'engage dans lequel Gilbert Perrin demande le retrait de cette délibération, car le projet certes nécessaire lui apparaît mal situé et porteur de nuisances dans une zone d'habitat. Bruno Terlier fait référence à un courrier de la DDT qui classe le terrain en zone à risques et demande si le projet a été validé et avec quelles contraintes par l'Administration. Pour Michel Duby, il est clair qu'il manque des éléments dans ce dossier, et là aussi on manque d'un plan d'ensemble d'aménagement de la zone.

Yves Tissot précise que le bâtiment est implanté en zone Bleue du PPR et que la cellule Risques de la DDT a validé le projet. Stéphane Pangalos indique au Conseil qu'un nouveau courrier valant avertissement vient d'être adressé à la Mairie par la Direction de la Protection des Populations qui demande des précisions sur le nouveau projet qu'il convient de réaliser au plus vite compte tenu des risques inhérents à la cuisine centrale.

Monsieur le Maire s'étonne d'une telle opposition à un projet utile et social. Utile pour la qualité et la pérennité de la restauration scolaire et de la restauration de nos anciens. Social avec la construction de logements sociaux dont une grande partie sera réservée aux séniors en raison de la proximité avec le Passy Flore. Monsieur le Maire exprime ses plus profonds regrets que le Conseil, par la voix de l'opposition, se divise systématiquement sur des projets aussi importants pour la commune, qu'il s'agisse du projet de « maison médicale qui ainsi a été abandonné par ses promoteurs, du projet de logements sociaux des Myosotis et maintenant du nouveau projet de logements sociaux et cuisine centrale dont le montage est pourtant très avantageux pour les finances de la commune.

A chacun de prendre ses responsabilités estime Monsieur le Maire qui met la délibération aux voix :

VOTE

<i>Pour</i>	:	23	
<i>Contre</i>	:	8	A. ROGER - A.M. BERLIOUX - F. ALA - G. PERRIN - H. BOSSON - B. TERLIER - J.P. BENA - N. PETITJEAN
<i>Abstentions</i>	:	2	M. DUBY - M. SALER

Questions 29 30 31 (SYANE)

Jean Paul Pascal indique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'approuver les travaux d'extension de renforcement et de dissimulation des réseaux d'électricité de la Commune pour lesquels l'engagement de financement en fonds propres doit être approuvé.

Gilbert Perrin demande si les travaux dans le secteur du chemin de l'Île permettront bien le raccordement d'abonnés supplémentaires. Cette question est importante précise t'il compte tenu de la responsabilité de la Commune.

29/ SYANE opération Commune de Passy "chemin des Chavouent" : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication

Le conseil municipal

- approuve le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 167 961,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 94 019,00 €
et des frais généraux s'élevant à : 5 038,00€

Vote : unanimité

30/ SYANE opération Commune de Passy "chemin de l'Île" : tranche ferme - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication

Le conseil municipal

- approuve le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 153 398,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 86 712,00 €
et des frais généraux s'élevant à : 4 602,00€

Vote : unanimité

31/ SYANE opération Commune de Passy « chemin de l'Île » : tranche conditionnelle - travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication

Le conseil municipal

- approuve le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 62 136,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à : 36 276,00 €
et des frais généraux s'élevant à : 1 865,00€

Vote : unanimité

32/ Sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

Retirée de l'ordre du jour du conseil municipal, sera soumise lors d'une prochaine séance après examen en commission.

33/ Convention de financement avec le Conseil Général - opération aménagement de trottoir avenue Raffort Deruttet (RD13) au chef-lieu

34/ Convention de financement et d'entretien avec le Conseil Général - opération collecteur d'eaux pluviales RD13 / rue de l'Eglise au Plateau d'Assy

Jacques Canepa indique au Conseil Municipal que les deux conventions proposées par le Conseil Général sont relatives d'une part à l'achèvement des travaux d'aménagement de l'Avenue Raffort Deruttet, d'autre part à la réalisation d'un collecteur EP avenue Jacques Arnaud.

Le rapporteur précise que ces 2 conventions portant sur l'entretien des ouvrages permettront de percevoir les subventions d'investissement.

Michel Duby déplore que les montants d'investissement et le financement ne soient pas indiqués.

Le conseil municipal en prend acte et Monsieur le Maire demande l'approbation de ces deux conventions.

Approbation de la convention et de la répartition financière pour ces 2 opérations.

Vote : unanimité

35/ Renouvellement de la convention d'objectifs entre la Commune de Passy et l'Office du Tourisme

Approbation du renouvellement de la convention d'objectifs, entre la Commune de Passy et l'Office du Tourisme, fixant les éléments du partenariat en contrepartie de l'aide octroyée.

Vote : unanimité

36/ Présentation du rapport d'activités de la société Village Center dans le cadre de la délégation de service public du Camping des Iles 2012

Martine Marchal présente au Conseil Municipal les principaux indicateurs du rapport annuel de la délégation de Service Public relative au camping des Iles.

Gilbert Perrin demande que les indicateurs soient conservés pour permettre des comparaisons dans l'avenir.

Bruno Terlier demande si le rapport d'activité de l'Office de Tourisme sera présenté.

Martine Marchal indique qu'il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

37/ Pass scolaire Pays du Mont-Blanc (saison de ski 2012/2013)

38/ Autorisation de signer une convention avec la Société des Téléportés Bettex Mont d'Arbois (STBMA)

Martine Marchal rappelle le dispositif « Pass scolaire » et précise que cette année les participations sont fixées de la façon suivante :

Famille	92 €
Remontées Mécaniques	42 €
Commune	42 €

Il convient dans le cadre de ce dossier d'approuver également la convention de reversement avec la STBMA.

A cet égard Yves Tissot estime que les recettes du « Pass scolaire » devraient profiter à la Station de Plaine Joux avec un accord particulier avec St Gervais pour le Ski Club.

Le conseil municipal approuve

- à l'unanimité la reconduction du dispositif « Pass scolaire »

- à l'unanimité moins une abstention (Y. TISSOT) la convention à intervenir avec la STBMA.

39/ Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire) projet d'aménagement de l'accès au Jardin des Cimes

Yves Tissot indique au Conseil Municipal qu'au terme d'un contact avec le Sénateur Carle une subvention, au titre de la Réserve Parlementaire, est susceptible d'être octroyée à la Commune pour un projet d'aménagement des accès piétons et handicapés au Jardin des Cimes.

Le montant de cette subvention, représentant au maximum 50 % de l'investissement, pourrait être de 15 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier.

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par décision du 25 septembre dernier le Conseil d'Etat a rejeté le recours formé par le « GIE les sablières de la haute vallée de l'Arve » contre la commune. Il condamne le GIE à indemniser la commune au titre de la procédure d'une somme de 3 000 €.

Michel DUBY informe le Conseil Municipal que le FJEP reprend le festival Passy des idées en Fêtes. Dans ce cadre Marc Vella, pianiste nomade, sera présent à Passy les lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 novembre ; avec un temps fort en soirée, au Parvis des Fiz, le mardi 13 novembre. Il sillonnera la commune durant ces trois jours : lycée du Mont-Blanc, collège de Varens, cinéma du Plateau d'Assy, école de Chedde le Haut, IME

Prochaine séance du Conseil Municipal fixé le mercredi 14 novembre 2012, pour l'approbation des statuts de la future communauté de communes.

Monsieur le Maire laisse la parole à Gilbert Perrin qui informe l'assemblée des élections dans les Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) du 28 novembre au 12 décembre 2012. Les salariés pourront ainsi voter pour les organisations syndicales qui les représenteront.

Décisions du Maire

102/12 Convention restaurant du Lac Vert - avenant 2012/1 modification période d'ouverture et redevance fixe

Autorisation d'exploitation du restaurant du Lac Vert du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour les années restant à courir de la convention du 9 avril 2010.

La redevance est fixée à 12 800 € HT par an.

La redevance variable est inchangée.

130/12 Création régie mixte « Parvis des Fiz »

Création d'une régie de recettes et d'avances pour le Parvis des Fiz.

Date d'effet : 1^{er} octobre 2012

131/12 Création régie de recettes « prévente billets » parvis des Fiz

Création d'une régie de recettes « prévente de billets » pour les spectacles au Parvis de Fiz. Cette régie est installée à l'Office du Tourisme.

Date d'effet : 1^{er} octobre 2012

- 138/12 Tarifs communaux « arts vivants » 2012**
Actualisation de l'ensemble des tarifs des représentations offertes par la salle de spectacle « Parvis des Fiz ».
Date d'effet : 1^{er} octobre 2012
- 140/12 Modification des tarifs communaux 2012/2013 pour l'école de musique**
De nouveaux tarifs sont ajoutés à la décision n° 122/12 du 24/09/2012.
- 141/12 Tarifs communaux « arts vivants » 2012**
De nouveaux tarifs sont ajoutés à la décision n° 138/12 du 20/09/2012.
- 142/12 Achats de plantes et fleurs pour la Commune de Passy : lot 1 plantes à massif**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, au Dauphiné Libéré, et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat de plantes et fleurs pour la Commune de Passy : lot 1 plantes à massif ».
La SCEA GUEBEY Horticulture 74300 Cluses a été retenue pour l'exécution du marché.
Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, soit 48 mois au total, avec un minimum de 5 000 € HT, avec un maximum de 20 000 € HT.
- 143/12 Achats de plantes et fleurs pour la Commune de Passy : lot plantes balconnières annuelles**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP, au Dauphiné Libéré, et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de fourniture « achat de plantes et fleurs pour la Commune de Passy : lot 2 plantes balconnières annuelles ».
Joseph STADLER Horticulteur 74100 Rumilly a été retenu pour l'exécution du marché.
Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, soit au total 48 mois, avec un minimum de 5 000 € HT, avec un maximum de 20 000 € HT.
- 144/12 Contrat de logement 2012**
Attribution d'un logement au bâtiment des instituteurs à Marlioz.
Loyer mensuel : 421 ,07 €
Montant prévisionnel des charges mensuel : 35,61 €
- 145/12 Fourniture, pose et maintenance d'un système de vidéoprotection**
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture pose et maintenance d'un système de vidéoprotection.
La société GRAMARI 74190 Passy a été retenue pour l'exécution du marché.
Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois, soit une durée totale du marché fixée à 24 mois : avec un maximum de 70 000 € HT par an.
Le montant total du marché est de 119 480 € HT.
- 146/12 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : mission SPS**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21/09/2012 pour un marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy : mission SPS ».
La société ALPES CONTROLES 74950 SCIONZIER a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 3 250 € HT.
- 147/12 Acquisition progiciel gestion des temps : avenant n° 1**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 07/05/2011 dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture « acquisition d'un progiciel gestion des temps ».
Considérant la nécessité d'acheter une badgeuse supplémentaire, un avenant est conclu avec OCTIME SAS pour un montant de 1 390 € HT.
Le nouveau montant du marché est de 58 523 € H.T.

148/12 Contrat de logement 2012

Attribution d'un logement 1300 chemin du Perrey à l'école de Maffrey.

Loyer mensuel : 356,35 €

Montant prévisionnel des charges : 118 €

149/12 Convention de location d'une salle

Mise à disposition d'une salle attenante au logement de l'agent, situé 1300 chemin du Perrey

Loyer mensuel : 40,45 €

Durée de la convention : 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2018

151/12 Travaux de rénovation des menuiseries extérieures en PVC des 6 logements occupés du bâtiment des instituteurs de Marlioz : avenant n° 1

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur « mp74.fr » le 04/07/2012 dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de travaux de rénovation des menuiseries en PVC des 6 logements occupés du bâtiment des instituteurs de Marlioz.

Un avenant est conclu avec l'établissement VILLEGAS pour la réalisation de prestations supplémentaires pour un montant de 1264,80 € HT.

Le nouveau montant du marché est de 22 676,80 € HT (augmentation de 5,81 %)

150/12 Travaux de réfection des gradins des tribunes du stade de football : mission SPS

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 02/10/2012 pour le marché de travaux « réfection des gradins des tribunes du stade de football : mission SPS »

DEKRA Conseil 74000 Annecy a été retenu pour l'exécution du marché, pour un montant de 1 420 € HT.

152/12 Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment administratif de Chedde

Mise à disposition de locaux dans le bâtiment administratif de Chedde, 175 rue Paul Corbin à Chedde, à l'association « en passant par la montagne ».

Loyer mensuel : 392 €

Durée de la convention : reconduite pour une année, du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013.

153/12 Modification de la régie mixte « parvis des Fiz »

Certaines entrées ne pouvant être encaissées immédiatement, une régie prolongée est créée.

154/12 Décision de mandatement d'un avocat dans le cadre d'un référé précontractuel contre le marché de vidéoprotection

Vu le référé précontractuel de la société SOGETREL le cabinet TAJ 69608 Villeurbanne est mandaté pour défendre les intérêts de la commune tant en 1^{ère} qu'en 2^{ème} instance.

Passy, le 31 octobre 2012

Le Maire, Gilles PETIT-JEAN GENAZ